

unicef@

pour enfant

internationale

du Travail



ONU MIGRATION

"Ensemble pour agir sur les causes profondes du travail des enfants dans la
Nawa" - ENACTE

Termes de référence pour la sélection d'un cabinet national de
recherche en vue d'une étude rapide des perceptions,
connaissances, habitudes et normes culturelles et sociales qui sous-
tendent le travail des enfants au niveau des communautés, dans 48
localités de la Nawa

Appuyé et co-financé par •



■ Programme de Coopération : 2020-2025WBS: 2250/AO/07/880/004/004 Development,
implementation and M&E of evidence-based SBC plans and strategies ■ Source de
financement : SC 220 799

I.Contexte et Justification

En Côte d'Ivoire, la filière cacao représente à elle seule 15% du PIB du pays et fait vivre plus de 5 millions de personnes soit 11¹⁵ ème de la population . Malgré d'importants progrès, le travail des enfants reste une réalité dans les zones productrices de cacao. Celui-ci a lieu essentiellement dans un contexte familial et résulte de causes profondes, complexes et systémiques liées à la vulnérabilité socio-économique des communautés cacaoyères et la persistance de normes sociales défavorables, notamment vis-à-vis des

jeunes filles et des femmes ou des populations migrantes. Par ailleurs, des facteurs externes tels que les dynamiques migratoires peuvent aussi avoir des conséquences majeures sur le phénomène du travail des enfants.

Le Gouvernement a fait de la lutte contre le travail des enfants une priorité. Des comités, notamment le Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), présidé par la Première Dame de Côte d'Ivoire et le Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM), présidé par le Ministre en charge de l'Emploi et de la Protection Sociale, ont été créés pour coordonner les actions de lutte, et des Plans d'Action Nationaux (PAN) périodiques de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ont été adoptés pour définir les priorités et assurer le suivi des engagements au plus haut niveau avec l'implication de toutes les parties prenantes stratégiques de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers tels que le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Depuis 2021, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a, en outre, élaboré la Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable (SNCD), à horizon 2030 dont la lutte contre le travail des enfants fait partie des trois axes prioritaires avec l'amélioration des revenus des producteurs de cacao et la lutte contre la déforestation. Cette Stratégie a fait l'objet de consultations avec les parties prenantes de la filière notamment dans le cadre du dialogue politique Union européenne (UE) - Côte d'Ivoire pour un cacao durable qui a rassemblé les partenaires techniques et financiers, dont l'UNICEF et l'OIT, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile.

Au niveau international, depuis 2020, la Côte d'Ivoire est l'un des pays pionniers de l'Alliance 8.7 pour « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 » des Objectifs du Développement Durable (ODDs) du Système des Nations Unies et en mai 2022, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a également pris part à la 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui s'est concrétisée par l'adoption de [l'appel à l'action de Durban](#). Cet engagement de la communauté internationale, fournit des recommandations en matière d'élimination du travail des enfants à travers six (6) priorités alignées sur la vision des Nations Unies et du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Grâce à toutes ces initiatives, le cadre légal et réglementaire concernant le travail des enfants a été renforcé et aligné avec les conventions internationales, des outils de suivi et de mesure de la remédiation du travail des enfants ont été développés. L'accès aux services sociaux et aux infrastructures qui ont un impact sur le travail des enfants ainsi que des activités de mobilisation au niveau communautaire ont aussi été développés avec des résultats positifs mais toutefois limités pour parvenir à éradiquer le phénomène. En 2020, l'étude NORC¹²¹, qui fait référence dans le secteur du cacao, a estimé que 790 000 enfants âgés entre 5 et 17 ans restent exposés au travail dont 770 000 au travail dangereux dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. Cette situation impacte sur l'accès et la rétention des enfants à l'école. La majeure partie des interventions sont mises en oeuvre à petite échelle et de manière fragmentée. De plus, les évaluations des projets antérieurs sur le travail des enfants dans le cacao indiquent que la durabilité de ces initiatives reste insuffisamment prise en compte.

Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) et la Suisse ont décidé de s'associer aux Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), pour soutenir les efforts de la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants dans le cadre du programme « Ensemble pour agir sur les causes profondes du travail des enfants dans la Nawa » (ENACTE). En partenariat avec le CNS et le CIM, le

programme ENACTE vise à « promouvoir les droits de tous les enfants et adolescents dans la Nawa à travers l'accès à l'éducation et aux services sociaux de base, en les protégeant contre la violence et l'exploitation et en offrant aux jeunes en âge de travailler ainsi qu'à leurs parents, des opportunités de travail décent ».

Le programme cible la région de la Nawa car il s'agit d'une région où persiste encore une forte prévalence du travail des enfants et c'est aussi l'une des premières régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire ainsi qu'une destination prioritaire en termes de migration sud-sud. En outre, l'UNICEF et l'OIT ont déjà conduit des programmes dans cette région ce qui permet de capitaliser sur les interventions précédentes, le réseau de partenaires existant et une meilleure connaissance des besoins des parties prenantes locales.

La stratégie d'intervention du programme ENACTE a été élaborée en tenant compte des leçons apprises en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao afin d'atteindre des bénéfices significatifs et durables pour les enfants dans la Nawa. L'approche du programme a été bâtie selon les quatre grands principes suivants, alignés avec les priorités du Gouvernement et en accord avec la vision des partenaires :

- Une approche conjointe basée sur l'avantage comparatif et la valeur complémentaire des trois agences des Nations Unies impliquées dans le programme, orientée sur la prévention et les causes profondes du travail des enfants ;
- Une approche visant le renforcement du système et des services publics pour assurer la durabilité des bénéfices des interventions, au-delà du programme, favorisant la responsabilisation et l'appropriation des enjeux de la lutte contre le travail des enfants par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, au niveau national et décentralisé (régional), ;
- Une approche territoriale intégrée (« de paysage ») dans la région de la Nawa visant le travail des enfants dans tous les secteurs d'activités (pas seulement la cacaoculture) pour une plus grande efficacité ;
- Une approche promouvant la collaboration et la coordination publique-privée, sous la direction du Gouvernement national et avec le soutien des partenaires au développement du pays.

Il est important de noter également que la région de la Nawa a été désignée comme une zone d'intervention prioritaire pour les activités locales et décentralisées mais, grâce à la modélisation et la documentation des actions, le programme doit permettre ensuite de passer ces actions à l'échelle au-delà de la Nawa. L'approche paysage doit être vue comme une phase pilote en vue d'évaluer les apprentissages et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour déployer ensuite les activités à toutes les régions productrices de cacao. Le programme a démarré en 2022 avec une première phase préparatoire et doit se dérouler jusqu'au 30 juin 2026.

Le premier résultat du programme vise notamment à améliorer la production d'évidences pour accroître la mobilisation des partenaires et des actions convergentes pour l'élimination du travail des enfants. Le programme vise aussi que des mécanismes communautaires soient mis en place dans les communautés cibles pour la prévention du travail des enfants, l'identification, le référencement et la prise en charge des enfants à risque ou victimes du travail en lien avec les différents services de l'Etat (Résultat 4). La phase préparatoire du programme a été l'occasion d'identifier les 110 localités cibles bénéficiaires des activités au niveau communautaire (10 localités dans chacune des 11 sous-préfectures de la Nawa). La liste des 110 localités a fait l'objet de consultations avec les parties prenantes publiques, privées et de la société civile

sur le terrain, notamment lors d'une mission conjointe préparatoire conduite en mars 2023 avec l'implication du corps préfectoral.

Le volet changement social et comportemental (SBC) revêt une importance majeure dans l'accompagnement du programme en ce sens où lorsqu'on parle de prévention et d'adresser les causes profondes du travail des enfants, cela renvoie le plus souvent aux réalités liées aux connaissances, habitudes et pratiques individuelles et collectives des communautés. Des interventions SBC seront ainsi mises en oeuvre dans 48 localités parmi les 110 identifiées dans le cadre du programme ENACTE.

Dans cette optique, il sera indispensable de disposer de données et d'informations actualisées concernant les perceptions, les connaissances, les habitudes, les normes sociales et culturelles qui sous-tendent le travail des enfants afin de mieux engager la mise en oeuvre d'interventions SBC visant principalement à outiller les communautés afin qu'elles identifient par elles-mêmes leurs forces, problèmes et barrières, qu'elles définissent elles-mêmes les solutions locales et qu'elles s'engagent résolument vers le développement et en faveur de l'abandon du travail des enfants. Ainsi, sous la conduite de l'UNICEF et en coordination avec l'OIT et de l'OIM, une évaluation sera menée afin de mieux connaître et comprendre ces réalités socio-comportementales sous-tendant la pratique du travail des enfants auprès des ayants droits des 48 localités.

[11 Banque Mondiale, Rapport de situation économique en Côte d'Ivoire, Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire, juillet 2019

[ZI Assessing Progress in Reducing Child Labor in CocoaRrpductipn in Cocoa Growing Areas Qf Côte d'Ivoire and Ghana (norc.org). 2020

II. Objectifs et périmètre d'étude

1. Objectif global du programme ENACTE

Promouvoir les droits de tous les enfants et adolescents dans la Nawa à travers l'accès à l'éducation et aux services sociaux de base, en les protégeant contre la violence et l'exploitation et en offrant aux jeunes en âge de travailler ainsi qu'à leurs parents, des opportunités de travail décent.

2. Objectifs spécifiques changement social et comportemental •

Collecter des informations et données socio-comportementales au niveau de 48 localités de la Nawa.

Informers les actions convergentes en faveur de l'élimination du travail des enfants d'ici 2026 et de l'accès aux services sociaux de base (Education, Nutrition, Santé, Eau Hygiène Assainissement).

3. Résultats attendus

- Les comportements clés /causes profondes qui sous-tendent le travail des enfants sont identifiés ; -
- Les leaders naturels et communautaires susceptibles d'impulser les changements durables ;
- Les pratiques, les leviers et dynamiques communautaires susceptibles d'être activés qui faciliteraient la fin du travail des enfants sont identifiés ;
- Les canaux média et hors média de mobilisation sociale et communautaire potentiellement efficaces sont identifiés ;
- Les valeurs culturelles et normes sociales positives en faveur de la fin du travail des enfants sont identifiées et analysées ;

Les stratégies porteuses pour le renforcement de la résilience des communautés et des systèmes d'offre de services sont identifiées.

4. Utilisation des résultats de l'étude

Les données probantes générées par cette étude permettront de mieux appréhender les normes sociales qui sous-tendent le travail des enfants et renforceront la performance de mise en oeuvre du programme de lutte contre le travail des enfants notamment par :

- Les ajustements à apporter aux orientations stratégiques du programme ;
- Les opportunités de synergie avec les bonnes pratiques communautaires;
- La prise en compte des normes sociales dans les interventions.

5. La zone géographique

Les préfectures, sous-préfectures et localités sont indiquées en annexe ci-dessous, en résumé la collecte de données primaires prévue pour cette étude se fera dans 48 localités en tenant compte des spécificités des origines ethniques et culturelles des ayants droits qui y vivent.

Le prestataire devra également tenir compte des campements rattachés aux localités.

III. Méthodologie et approche technique

Pour concevoir des programmes efficaces de changement social et comportemental, il est essentiel de comprendre en profondeur les éléments qui influencent les décisions et les actions de l'individu et de la communauté où il évolue.

L'évaluation rapide cible principalement les parents des enfants en tant que porteurs d'obligations de manière générale ainsi que les adolescent-e-s et jeunes de 15 à 24 ans. Elle couvrira notamment les domaines des droits de l'enfant ci-après : la santé (y compris la Santé et Sécurité au Travail), la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la protection contre toutes formes de violence d'abus et d'exploitation (y compris la traite de personnes) et la protection sociale.

Les déterminants des principaux comportementaux devront être identifiés et priorisés dans 48 aires géographiques spécifiques en tenant compte des groupes ethniques.

Il en est de même pour les réseaux sociaux et d'influence qui en plus d'être identifiés devront être cartographiés.

L'évaluation rapide sera menée selon une approche méthodologique proposée par le prestataire et validée par l'UNICEF, elle devra être participative et privilégier le dialogue avec les ayants-droits.

Le prestataire devra par ailleurs collaborer avec le corps préfectoral et les équipes municipales des localités ciblées des institutions du gouvernement et de la société civile partenaire de l'UNICEF dans la mise en oeuvre du programme, notamment l'ONG nationale ASAPSU et des représentants des organisations de jeunesse.

Ces contributions et collaborations devront contribuer à veiller à l'assurance qualité du processus ainsi que des produits qui en découlent.

Le niveau de vulnérabilité des localités et leur caractère urbain ou rural, les caractéristiques socioculturelles et les campements rattachés aux localités devront être prises en compte au niveau de l'échantillonnage. Les principes normatifs de droits humains, d'équité et de genre seront respectés aux différentes étapes du processus de l'évaluation rapide.

Une attention particulière sera accordée au respect des principes éthiques régissant la recherche. Il s'agit notamment du respect : (i) du principe de « do no harm » consistant à ne causer aucun préjudice aux participant-e-s et aux membres de l'équipe de recherche; (ii) du consentement éclairé comme préalable à la participation à la recherche; (iii) de la confidentialité des données recueillies et de la vie privée des participants et; (iv) des principes éthiques relatifs à la participation des adolescent-e-s aux activités de recherche.

Les résultats feront l'objet de séances de restitution au niveau des localités ciblées. Ces restitutions seront l'occasion de cocréer des solutions appropriées, locales d'une part et de convenir des engagements et de la redevabilité des catégories d'acteurs et d'ayants droits pour le renforcement de la résilience.

IV. Profil de l'équipe de recherche

L'évaluation rapide sera réalisée par une équipe multidisciplinaire de chercheur-e-s ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la recherche socio-anthropologique, des sciences sociales et/ou comportementales en lien notamment avec les droits de l'enfant, la vulnérabilité, le développement social et local.

Les connaissances en matière d'approche fondée sur les droits de l'homme, de gestion axée sur les résultats, de questions de genre, de participation des enfants et de partenariats stratégiques, seront un atout.

Cette équipe sera complétée par des praticiens du développement local et des approches communautaires et des assistant-e-s de recherche ayant un niveau universitaire, une bonne maîtrise des méthodes de recherche qualitative et une certaine familiarité avec les problématiques de développement dans les localités identifiées.

Sur la base des termes de référence, un protocole de d'évaluation sera développé par l'équipe des consultants et soumis à la validation du groupe de référence.

Gestion de l'étude

Un groupe de référence sera mis en place pour guider et veiller à l'assurance qualité du processus et la validation des livrables de l'étude. Il est présidé par l'UNICEF.

Le Groupe de référence intègre toutes les parties prenantes, notamment :

- Gouvernement : Ministère de la Femme, Famille et Enfant et autorités locales
- UNICEF : la section SBC en étroite collaboration avec la section PME et les sections programmes (Protection, Education, Ado Jeunes/VIH, Nutrition, Santé, Inclusion sociale) - Nations Unies : OIM et l'OIT

V. Conditions de travail

Le prestataire devra prioriser d'utiliser ses outils informatiques et de communication, il en est de même pour ses moyens logistiques fournis pour ses déplacements professionnels (véhicules, espace de travail, fournitures de bureau).

Durant la période du contrat, le prestataire sera assujéti aux dispositions en vigueur à l'UNICEF relatives à la sécurité, au respect des règles, normes et procédures régissant le personnel des Nations Unies et de l'UNICEF, notamment la procédure relative à la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.

1. Durée de la prestation

L'étude devra se conduire sur une période n'excédant pas 3 mois.

2. Soumission de l'offre technique

Elle devra être composée de :

- Toutes les références mettant en lumière l'expérience et la capacité du prestataire (profil indiqué cidessus) à mener cette étude ;
- Une note explicative sur la compréhension des termes de référence (TDR) ;
- Une présentation d'une note méthodologique détaillée, indiquant clairement les approches techniques et opérationnelles que le partenaire propose d'adopter pour atteindre les résultats assignés à cette collaboration avec le plan de travail ;

3. Soumission de l'offre financière

La proposition financière comprendra une ventilation détaillée des coûts unitaires, incluant les honoraires et les autres frais à spécifier. La proposition financière doit clairement indiquer le montant total de l'offre, en chiffre et en lettres.

Il est à noter que les frais d'organisation des réunions techniques et atelier de validation devront être pris en charge par le partenaire.

VI. Les livrables

Conformément aux délais convenus, le partenaire devra fournir :

- Un rapport de démarrage incluant la méthodologie détaillée ainsi que les différents outils de collecte des données (échantillonnage, outils de collecte des données, chronogramme.) et les méthodes d'analyse des données ;
- Le rapport préliminaire présentant la synthèse des principaux constats de l'étude ;
- Le rapport final de l'étude y compris le résumé exécutif
- Un « one pager » résumant les résultats comportementaux clés.

Les documents produits seront succincts, clairs et dynamiques.

Ils comprendront des indicateurs et seront basés sur les évidences, les acquis et les objectifs. Ils seront présentés et mis en page de manière professionnelle et visuellement attrayante, en respectant le guide de l'image de marque de l'UNICEF.

L'exécution de la prestation se fera conformément aux procédures de l'UNICEF, tant sur l'aspect technique que financier. Il est à noter que le paiement des prestations est adossé à la validation des livrables et répartis comme suit :

- 20% à la validation du rapport de démarrage incluant la méthodologie détaillée ainsi que les différents outils de collecte des données ;
 - 30 % à la mise à disposition du rapport préliminaire et détaillé de l'évaluation rapide ;
 - 40 % à la validation du rapport final de l'étude y compris le résumé exécutif
- 10% à la mise à disposition d'un one pager résumant les résultats comportementaux clés.

VII. Critères d'évaluation des propositions

La proposition technique sera notée sur 100 points, la note minimale requise pour être admissible à l'évaluation financière est de 65/100. L'offre financière quant à elle sera sur 50 points.

Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
Compréhension des termes de référence	Compréhension des termes de référence surtout par rapport aux attentes en termes de qualité, durée et utilisation de l'étude (Une note explicative sur la compréhension des termes de référence)	15	15
Méthodologie	Approche méthodologique et Cadre théorique de référence pour la réponse aux questions de recherche relatives aux résultats attendus de l'étude	15	35
	La qualité et la robustesse de la stratégie d'échantillonnage suggérée (selon les objectifs et résultats attendus de l'étude)	5	
	Les caractéristiques innovantes des méthodes de collecte de données suggérées (selon la pertinence et la cohérence avec les résultats attendus de l'étude et la sensibilité des méthodes proposées à la participation des ayants-droits au processus)	7.5	
	La clarté des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives	7.5	
Compétences et qualifications	CV du personnel dédié à l'étude (Mise à disposition de chercheurs et praticiens du domaine et des assistants de recherche ayant un niveau universitaire) +	15	50
	Organigramme (Organisation interne de la structure conforme aux besoins de l'étude que ce soit techniquement qu'administrativement)	10	
	Expérience avérée et réussie dans la recherche qualitative et quantitative dans le domaine de la sociologie, anthropologie, sciences comportementales et disciplines équivalentes (soumission d'un portfolio et/ou d'une liste d'études similaires menées)	10	
	Familiarité avec les problématiques de développement et des droits de l'enfant à aborder dans l'étude dans les localités identifiées	10	
	Connaissance démontrée de la zone d'étude et des réalités sociales et culturelles de la zone	5	
Note totale attribuée à l'offre technique			100

Annexe : liste des 48 localités réparties par départements et sous-préfectures

DÉPARTEMENT	SOUS-PRÉFECTURE	NOM DE LA LOCALITÉ	
BUYO	BUYO	Baglo 2	
		Koréahinou	
		Gbily	
		Gbliglo V3	
		Buyo	
	DAPEOUA	Gribouo	
		Belleville	
		MEKOFFIKRO PH(Paul et Henry	
		Lobogba	
		Gnagboya V4	
	GUEYO	DABOUYO	Chantier (Niankoun-Kouassikro)
			Petit Bondoukou
			Mamianou
			Dogopie
Bernardkro			
GUEYO		iwayo-Banfora	
		Lahouridou 1	
		Bobouo 2	
		agbayo-Dioulabougou	
		uéyo	
MEAGUI		GNAMANGUI	Djigbagui
			Kpangban
			Kouakouagui
			Gbatina
	MEAGUI	Kouadioagui	
		Abodagui	
		Touanié	
		Méagui	
	DUPOYO	DUPOYO	Guiré

		Ipouagui
		Gblétia
		Oupoyo
SOUBRE	GRAND-ZATTRY	Gbazoa
		Gbaléville
		Zougouzoa
		Zakoéoua
	LILIYO	Lazoa

DÉPARTEMENT	SOUS-PRÉFECTURE	NOM DE LA LOCALITÉ
T S		Niniféyoroua
		Lessiri
		Gnogboyo
	OKROUYO	Zogbodoua
		Kayo
		Mabéhiri 1
		Ottawa
	SOUBRE	Djoudougbo 2
		Logboayo
		Koda-Tchad
		abayo